

*Le : *08/09/2023 à 13h40:58Z*

*N°2023/118 *

Émetteur : *DRHAAE/SDRRJ/BRGN *

Urgence : URGENT

*Destinataire(s) (action) * :

*AIG AAE BA-METROPOLE -- AIG AAE BA-OME -- AIG AAE BRH-METROPOLE --
AIG SCA GSBDD -- EMAAE -- CFA -- CDAOA -- CDE *

Destinataire(s) (information) :

DRHAAE/DIR -- DRHAAE/DRAAE -- DRHAAE/SDEPRH HEM/BPRHCA --
DRH-MD/SR-RH/SDFM

Objet : *APPLICATION IMMEDIATE LPM 2024-2030 / RESERVE OPERATIONNELLE *

MCA : RESERVES

Référence(s) :

LOI N° 2023-703 DU 01 AOU 2023
CODE DE LA DEFENSE

- POUR TOUS ACTEURS RH : BRH/XP ET BPM/RESERVE -

BA / DA : SERVIR COMBA - ORA

GD CDMT : SERVIR ORAC

INTERESSE : DEPSI - FM1-2

PRIMO/

LE POINT 12 DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI CITEE EN REFERENCE RELATIVE A LA
PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 2024 A 2030 ET PORTANT DIVERSES
DISPOSITIONS INTERESSANT LA DEFENSE, MODIFIE L'ARTICLE L. 4221-2 DU CODE
DE LA DEFENSE.

CET ARTICLE AINSI NOUVELLEMENT REDIGE STIPULE QUE : « NUL NE PEUT
APPARTENIR A LA RESERVE OPERATIONNELLE AU-DELA DE SOIXANTE-DOUZE ANS ».

SECUNDO/

PAR COURRIEL DE CE JOUR, LA DRH-MD CONFIRME LE CARACTERE IMMEDIAT DE
L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE CETTE LOI, A COMPTER DE SA PUBLICATION
AU JORF.

CETTE MESURE NE NECESSITE AUCUN DECRET D'APPLICATION.

DE FAIT, IL CONVIENT D'INTERPRETER QUE LA SEULE LIMITE D'AGE RETENUE
POUR UN RESERVISTE (TOUS CORPS CONFONDUS) EST FIXEE A 72 ANS.

TERTIO/

EN CONSEQUENCE, IL EST DEMANDE AUX ORA DES BASES AERIENNES D'ASSURER LA PLUS LARGE DIFFUSION DU PRESENT MESSAGE AUPRES DE L'ENSEMBLE DES EMPLOYEURS D'AVIATEURS RESERVISTES (UNITES AIR, OIA, OVIA, ...), DANS LE PERIMETRE DU COMBA EN SA QUALITE DE GESTIONNAIRE DELEGUE DU DRH-AAE (CFA AIR).

ILS DOIVENT EN OUTRE LES INFORMER QU'ILS PEUVENT DES A PRESENT PROCEDER AU RECRUTEMENT INITIAUX DES RESERVISTES OPERATIONNELS ET/OU AU RENOUELEMENT DES ESR DU PERSONNEL CONCERNE.

QUARTO/

PAR AILLEURS, ILS S'ASSURERONT QUE LE PERSONNEL AYANT QUITTE LA RESERVE OPERATIONNELLE POUR DES RAISONS DE LIMITE D'AGE AVANT L'APPLICATION DE CETTE MESURE SOIT CONTACTE ET INFORME DE LA POSSIBILITE DE REINTEGRER DES A PRESENT.

Signé par :

*DEVANLAY Frédéric GBA *

Sous-directeur Recrutement Réserves Jeunesse et Délégué aux réserves de l'armée de l'Air et de l'Espace

NON PROTEGE